



SECTION 29

Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation

Ces critères sont non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

Evaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et originalité des contributions scientifiques
- Rayonnement national et international
- Activité de formation, diffusion de la culture scientifique et enseignement (mise en œuvre et/ou participation à des écoles thématiques, ateliers de formation, modules d'enseignement, écoles doctorales ; participation à des actions de vulgarisation auprès du grand public ; formation des doctorants...)
- Transfert technologique, valorisation industrielle et biomédicale
- Responsabilités collectives et management de la recherche
- Mobilité

Ces critères sont à moduler au long de la carrière d'un chercheur, allant de la maîtrise d'un programme de recherche et de sa valorisation pour les jeunes chercheurs, vers le management d'équipe ou de laboratoire et le rayonnement national et international pour les directeurs de recherche.

Les éléments à prendre en compte recouvrent plus spécifiquement :

- l'élaboration d'un projet scientifique structuré et faisable sur une thématique pertinente et originale ayant un impact significatif au niveau national et international
- la mobilité technique et conceptuelle dans une discipline (stages post-doctoraux, diversité des développements et formations technologiques, etc...) attestant d'une adaptabilité et une aptitude à l'interdisciplinarité
- le rayonnement scientifique (rédaction de revues et commentaires dans les meilleures revues généralistes ou de spécialité, organisation de congrès internationaux, participation à des conseils externe de grands instituts...)
- l'originalité des approches et des résultats et la qualité des publications et brevets (dépôt, licence d'exploitation)
- la responsabilité de programmes de recherche et la capacité à candidater sur des appels à projets locaux, nationaux ou internationaux

- la qualité des collaborations nationales et internationales
- l'aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe et/ou un programme de recherche, et au management d'une équipe
- la participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, à l'enseignement, à l'administration de la recherche
- la valorisation économique, sociale (notamment biomédicale) ou culturelle des travaux
- l'adaptabilité aux évolutions thématiques et technologiques et la prise de risque

Critères spécifiques selon les grades

Chercheur CRCN

- Qualité de la formation à la recherche et qualité des connaissances dans le domaine de recherche
- Expérience de recherche dans différents environnements
- Qualité de la production scientifique
- Aptitude au travail collectif (équipe, programme de recherche)
- Capacité à élaborer un programme de recherche
- Apport dans la discipline
- Capacité à concevoir et développer une recherche indépendante, faisable et originale
- Aptitude à la prise de responsabilité (animation d'équipe et/ou programmes collaboratifs)
- Participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, enseignement
- Valorisation économique et biomédicale des travaux

Chercheur DR2

- Qualité des publications et ouvrages de synthèse
- Rayonnement international
- Aptitude à gérer ou initier des évolutions thématiques ou technologiques
- Mobilité thématique ou géographique
- Expérience d'encadrement et direction scientifique
- Participation à l'administration de la recherche
- Qualité de la formation par la recherche

Chercheur DR1

- Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
- Activité d'encadrement et direction de la recherche (structuration des activités, gestion du personnel)
- Responsabilités collectives et management de la recherche
- Diffusion et vulgarisation de l'information scientifique

Chercheur DRCE

- Reconnaissance de qualités scientifiques exceptionnelles
- Référence internationale
- Responsabilités collectives exceptionnelles

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Qualité et originalité de la production scientifique

Activité de formation, enseignement et diffusion de la culture scientifique Rayonnement national et international

Activité de valorisation industrielle, biomédicale et/ou culturelle

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade CRHC

- Contribution scientifique dans sa discipline
- Evolution et perspectives du projet scientifique
- Intégration dans le projet de laboratoire ou de l'équipe
- Encadrement, formation, enseignement, valorisation
- Participation à l'expertise et à la diffusion des connaissances

Avancement au grade DR1

- Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
- Activité d'encadrement et direction de la recherche (structuration des activités, gestion du personnel)
- Responsabilités collectives et management de la recherche
- Diffusion et vulgarisation de l'information scientifique
- Formation de doctorants et post-doctorants

Avancement au grade DRCE

- Reconnaissance de qualités scientifiques exceptionnelles
- Référence et reconnaissance internationales
- Capacité à essaimer et faire Ecole
- Responsabilités collectives exceptionnelles

Recrutement des chercheurs

Ces critères sont non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

Critères communs à tous les chercheurs

Qualité du parcours de formation à la recherche

Qualité et originalité de la production scientifique (notamment des publications en position principale)

Activité de formation, enseignement et diffusion de la culture scientifique

Rayonnement national et international

Activité de valorisation industrielle, biomédicale et/ou culturelle

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CRCN

- Qualité globale de la production scientifique et de sa diffusion.
- Capacité à élaborer et à développer un programme de recherche de façon autonome.
- Adéquation du profil et du projet du candidat au regard d'une thématique ou d'une affectation affichée comme prioritaire dans l'AOC.
- Selon le parcours de recherche, seront également considérées : l'aptitude à la prise de responsabilité (encadrement, animation d'équipe et/ou programmes collaboratifs), la capacité à valoriser les travaux réalisés et à lever des fonds, la diffusion scientifique dont l'enseignement, et l'implication dans les tâches collectives.

Accès au grade DR2

- Qualité des publications et ouvrages de synthèse
- Rayonnement national et international
- Aptitude à gérer ou initier des évolutions thématiques ou technologiques
- Mobilité thématique ou géographique
- Capacité et expérience d'encadrement et direction scientifique
- Participation à l'administration de la recherche

Accès au grade DR1

- Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
- Activité d'encadrement et direction de la recherche (structuration des activités, gestion du personnel)
- Responsabilités collectives et management de la recherche
- Diffusion et vulgarisation de l'information scientifique